

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-03

2.1 Documents d'urbanisme

Objet : Domanialité des voiries
donnant sur la RD70

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Tiphonie OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du doublement de la RD70, il convient de revoir la domanialité des diverses voies donnant sur cette départementale entre le giratoire G0 et le giratoire G1.

CONSIDÉRANT que la domanialité de ces voies se répartit entre la commune, la CAVM, le Département et l'État (la DIR)

CONSIDÉRANT le plan proposé ci-joint, déterminant les domanialités respectives de chacune de ces entités,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la domanialité de chacune des voies donnant sur la RD 70 entre le giratoire G0 et le giratoire G1, conformément au plan ci-joint et notamment la partie revenant à la commune.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20211206-21_11_03-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Maire Général

07 DEC. 2021

Acte affiché le :

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

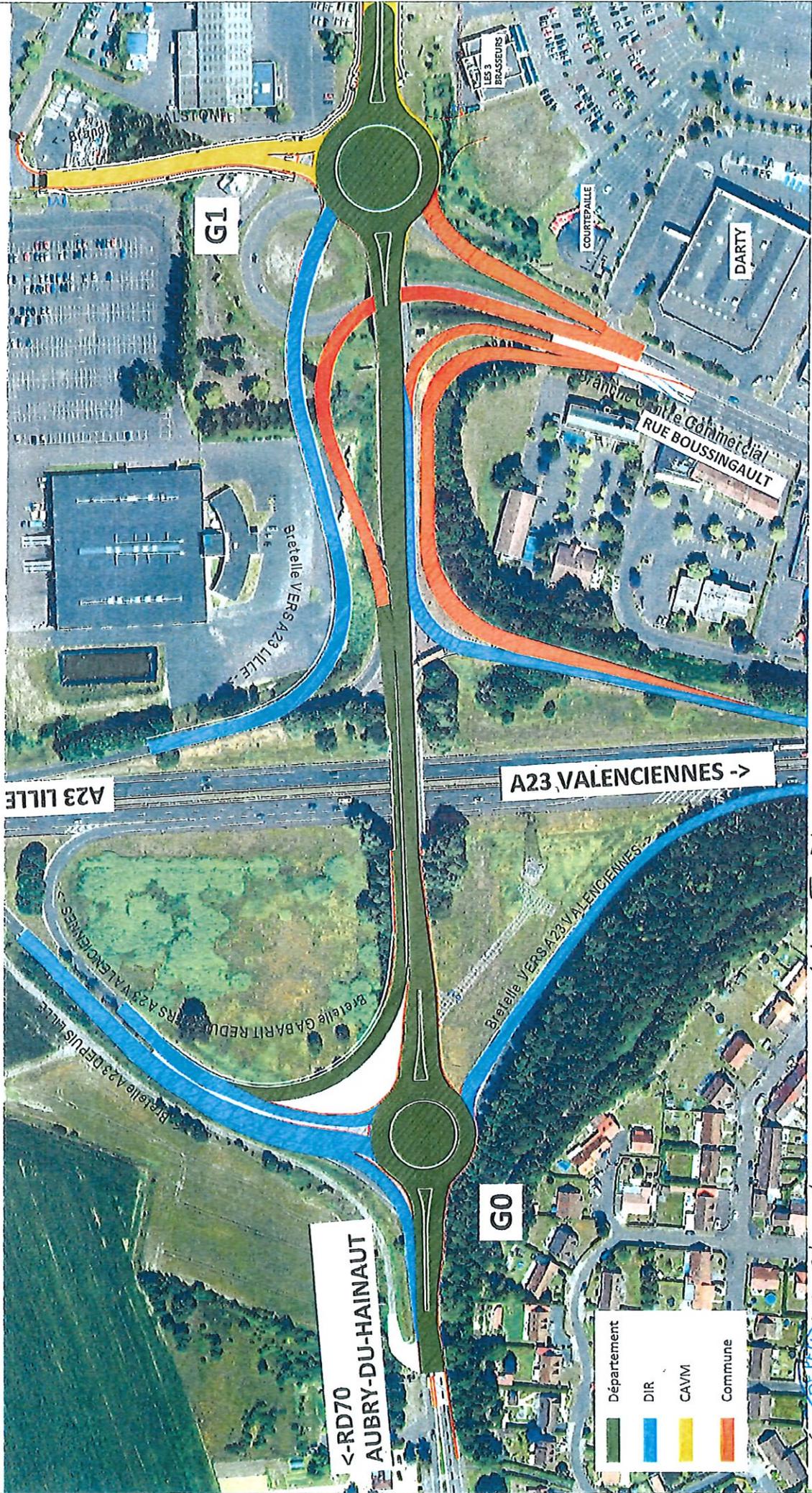


Le Maire

Sandrine GOMBERT

RD 70 - Echangeur A23 - Petite Forêt

Répartition des domanialités et entretien



de la Mairie de Petite-Forêt



Sauvaine GONBERT

